

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

PRIX DES INSERTIONS.
Annonces... 20 c. la ligne.
Réclames... 30 c.

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

PRIX de L'ABONNEMENT
Un an... 12 fr.
Six mois... 7 fr.
2 fr. en sus, par la poste.
Un numéro du journal... 30 c.

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1874, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le Journal l'Abécille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le Journal l'Abécille d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Écho Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet. »

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 4 Mai 1874.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Paris, Étampes, etc.) and times for various services.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Tourny, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 6,550 fr., versés par 50 déposants dont 6 nouveaux.

MAIRIE D'ÉTAMPES.

Tirage des Obligations.

L'adjoint au Maire de la ville d'Étampes, Informe ses administrés que, le Dimanche 25 Octobre courant, à deux heures de relevée, en l'une des salles de la Mairie, il sera procédé au tirage au sort de 52 Obligations de l'emprunt de 200,000 francs contracté par la Ville en 1867.

M. le Président de la Société d'horticulture nous adresse la lettre suivante :

Étampes, le 12 octobre 1874.

Monsieur le Directeur, Nous sommes heureux de pouvoir informer, par la voie de votre journal, les personnes qui s'intéressent à notre belle culture locale, que la Société d'horticulture d'Étampes, représentée par un lot collectif de Légumes, à l'exposition de la Société centrale d'horticulture de France, (rue de Grenelle-Saint-Germain, 84), vient d'y obtenir une médaille de vermeil.

Théâtre d'Étampes.

La réouverture du Théâtre d'Étampes est fixée au Dimanche 25 Octobre. Elle aura lieu sous la direction de M. Léauté, l'habile et intelligent régisseur des matinées littéraires du théâtre de la Porte-Saint-Martin.

ÉTRÉCHY. — Dimanche dernier la Fanfare d'Étréchy, sous l'habile direction de son chef, M. Rehn, compositeur, ex-artiste du Gymnase militaire, a offert à ses Membres honoraires, chez M. Bourdeleau, dans une vaste salle disposée à cet effet, une soirée musicale qui leur a permis de constater, une fois de plus, les progrès de ses membres exécutants.

C'est sous l'heureuse impression produite sur nous par leurs succès très-marqués, que nous leur adressons nos sincères félicitations.

Dix morceaux d'ensemble ont été exécutés avec une justesse très-satisfaisante; un air varié pour piston a été exécuté par M. Courtois, sous chef de la Fanfare, avec une précision qui ne laissait rien à désirer.

Ces divers morceaux étaient alternés par des romances et chansonnettes comiques, qui ont produit une très-agréable diversion.

Le tout a été accueilli par les acclamations et les bravos des nombreux auditeurs.

MONTDÉSIR. — Dans la nuit du 11 au 12 courant, un incendie s'est déclaré dans une meule de récoltes appartenant à M. Lucas, cultivateur à Montdésir. La cause du sinistre est ignorée. Les pertes sont couvertes par la compagnie d'assurances La Confiance.

On annonce comme devant avoir lieu dans la seconde quinzaine de novembre prochain, le renouvellement général des Conseils municipaux.

Le commerce de la boucherie va, dit-on, être soumis à une réglementation nouvelle. C'est du moins ce qui résulte d'un avis que vient de lancer le Ministre de l'Intérieur, avis invitant les préfets à faire examiner avec attention la question par tous les maires, sans exception, afin que le Gouvernement puisse prendre, à un instant donné, une résolution en toute connaissance de cause.

Les rapports des maires devront être transmis à Paris par les préfets, à mesure qu'ils leur parviendront.

Les Prussiens à Versailles.

M. E. Delerol, conseiller municipal de Versailles pendant la guerre et ami de M. Rameau, maire de la ville, vient de publier un livre plein d'intérêt sur l'invasion prussienne dans le département de Seine-et-Oise (4).

(1) Versailles pendant l'occupation, recueil de documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande. — Paris, Plon, 1 vol. in-8°.

— Ne suis-je pas votre amie? — Oh! oui, et la meilleure. — Maintenant, Edmond, mon ami, mon cousin, embrassez-moi... Dépêchez-vous donc... les voilà sur nos talons, et je ne veux plus vous parler de la soirée.

Il lui mit un baiser sur le front et elle s'enleva comme un papillon.

En rentrant chez lui, Edmond écrivit à son père la lettre suivante :

« Mon cher et bon père, « J'ai appris ce soir que M. Caillet vient de t'écrire pour te parler de moi. J'ignore ce que sa lettre peut contenir; mais quoi qu'il t'écrive, je te demande de ne point juger ma conduite ni tels ou tels faits sans m'avoir entendu.

« Un événement important s'est produit, cher père; je ne puis plus accepter l'honneur que M. et Mme Caillet voulaient bien me faire de m'admettre dans leur famille. Tu peux le leur faire savoir dès aujourd'hui.

« La santé de maman est excellente. « Nous t'attendons avec impatience. « A bientôt les explications.

« Ton tout affectionné fils, « EDMOND. »

Il était plus de minuit. Pour être bien sûr que sa lettre partirait par le premier train du matin, le jeune homme la porta immédiatement dans une des boîtes de l'administration des postes.

Cet ouvrage renferme de curieuses révélations sur le régime auquel Versailles et ses habitants ont été soumis pendant plus de six mois du rigoureux hiver de 1870 à 1871.

Nous voudrions avoir l'espace suffisant pour citer bien des passages de ce livre pleins du plus vif intérêt; nous nous bornerons à mettre sous les yeux de nos lecteurs le récit de l'arrestation des deux jeunes substituts de Versailles.

Pour nous c'est accomplir un devoir et en même temps donner satisfaction à l'amour-propre national que de reproduire un pareil récit où se montrent les odieuses pratiques de nos vainqueurs et où ces deux jeunes magistrats se sont montrés fermes et inébranlables.

« Dans la matinée du 2 novembre 1870, dit M. Delerol, M. de Raynal était occupé à mettre au courant un journal intime où il avait l'habitude de se raconter pour lui-même l'emploi de chacune de ses journées. Séparé de sa femme et de son jeune enfant, il trouvait dans ce journal une consolation de sa solitude. Un de ses amis lui fit, un jour, observer qu'il y avait quelque danger à laisser ainsi une trace de ses impressions, quand on vivait au milieu d'ennemis tels que les Prussiens. M. de Raynal, sachant que son journal n'avait rien que d'absolument inoffensif, ne le détruisit pas comme on le lui avait conseillé, mais, par un scrupule de conscience, il ratura tous les noms de personnes et de lieux qu'il avait eu l'occasion d'écrire. Il le fit surtout parce que, quelques jours auparavant, il avait reçu par l'entremise d'un ami, des nouvelles de la santé de son père, alors enfermé dans Paris. Ces nouvelles étaient écrites sur une carte de visite qui avait pu franchir les lignes d'investissement, ce qui n'était pas tout à fait impossible pour les billets où il n'était question que de détails de famille... L'ami qui avait donné à M. de Raynal la lettre de son père, lui offrit de faire passer à Paris sa réponse. M. de Raynal, naturellement, y consentit avec joie, et il écrivit un petit billet où il n'était absolument question que de la santé des siens. Quoiqu'il n'y eût là rien qu'un acte très-innocent, M. de Raynal, par un excès de prudence, ratura sur son journal les noms des personnes auxquelles il devait cet échange de correspondances. Cette précaution devait lui porter malheur.

« C'est au moment même où il écrivait sur ce jour-

XI

Trois jours après sa lettre à M. Pierrard, M. Caillet reçut trois lignes lui annonçant l'arrivée à Paris de l'armateur. Le billet ne le précéda que de quelques heures. En effet, entre dix et onze heures, M. Pierrard entra chez le banquier. Son visage était pâle, fatigué, et il paraissait en proie à une vive irritation. Cela n'échappa point à l'œil observateur et inquiet d'Ernestine. Un instant après, toute la famille était en grande conférence dans l'appartement de Mme Mazurier. Comme toujours, la jeune fille n'avait pas été admise à faire partie de la réunion. Mais qu'importe, elle savait d'avance tout ce qui allait être dit.

La charmante enfant était vive, prompte dans ses décisions et hardie quand il s'agissait de venir en aide à ceux qu'elle aimait. Elle courut à sa chambre, traça rapidement quelques lignes sur une feuille de papier, la glissa dans une enveloppe, mit son chapeau le plus coquet, passa sur sa robe une basquine de velours, et sortit de la maison sans prévenir personne. Elle se jeta dans le premier coupé qu'elle rencontra et se fit conduire rue de Luxembourg.

— Mme Pierrard est-elle chez elle? demanda-t-elle à la concierge. — Oui, Mademoiselle. — Et son fils? — M. Pierrard est sorti. — Mais il peut rentrer d'un moment à l'autre? Dans tous les cas, cette lettre est pour Mme Pierrard; veuillez

Feuilleton de l'Abécille

(8) DU 17 OCTOBRE 1874.

LE MISSEL DE LA GRAND' MÈRE.

— Certainement, je m'intéressais à elle. — Parce que vous avez un bon cœur. — C'était de la sympathie, de la pitié, si vous voulez, ce sentiment qu'on éprouve pour tout être qui souffre. — Je sens cela. — Mais un hasard inouï me fit découvrir un secret bien ignoré. — Un secret? — J'eus la preuve que la grand'mère de cette jeune fille qui m'intéressait avait autrefois prêté à mon grand-père, à moi, une somme relativement importante, et que cette somme, qui n'avait pas été remboursée, avait probablement sauvé notre maison d'une ruine complète. Comprenez-vous, Ernestine? j'apprenais cela, et cette pauvre malade, cette enfant, qui se tuait de travail, étaient dans la misère quand mon père a des millions! C'est alors, alors seulement, que l'émotion dont vous parliez il y a un instant a gagné mon cœur!... Ernestine, vous pleurez. — Je pleure?... Ah! c'est vrai, je ne m'en apercevais pas... Aussi vous me dites des choses... Edmond, quand elle sera votre femme, vous me la ferez connaître. — Oui, car vous êtes dignes l'une de l'autre, et vous vous aimerez.

— Ah! les bonnes paroles, comme cela me fait du bien! Mais vous ne m'avez pas dit son nom? — Elle s'appelle Adrienne. — Adrienne, c'est joli... Adrienne... Edmond. — J'ai bien encore quelque chose à vous dire; seulement... — Mais je veux tout savoir, tout, tout. — C'est que cela va bien vous surprendre. — Tant mieux. — Eh bien! Adrienne est votre cousine. — Ma cousine? — Germaine, puisque sa mère est la sœur de la vôtre. — C'est vrai, cela? — Pourquoi vous tromperais-je? — Ainsi, j'ai une tante, une cousine, et je ne le sais pas, et on ne me l'a pas dit!... — Les parents ne sont pas obligés de dire tout à leurs enfants. — Oh! je trouve cela indigne. Edmond, voulez-vous me donner leur adresse? — Je n'ai plus de secret pour vous. Elles demeurent, 22, rue Decamps, à Passy. — Je ne l'oublierai pas, merci. A votre tour, apprenez ceci: Mon père, ma mère, mon frère et ma grand-mère savent tout. — Je l'ai deviné. — Mais ils ne connaissent pas le nom. — J'ai pris mes précautions pour cela. — Ils croient que vous voyez chaque jour à Passy une... pas une fiancée, et, aujourd'hui même, mon père a dû écrire à M. Pierrard pour l'en informer. — Je vous remercie de m'avoir prévenu.

nal intime, qu'il vit entrer chez lui un officier prussien de l'état-major du général de Moltke, suivi de deux agents de police. Cet officier lui dit : « Vous entretenez des correspondances avec Paris, » et, sans lui donner le temps de répondre, il lui montra une lettre de son père qui ne contenait que des nouvelles de sa santé, mais qui faisait allusion à la lettre reçue de Versailles. Puis l'officier procéda à une mise en état d'arrestation, suivie d'une perquisition minutieuse. La première chose que les agents saisirent, ce fut le journal intime. M. de Raynal fut conduit à M. Stieber, chef de la police, qui, après lui avoir lancé des injures et des menaces, l'envoya dans une des cellules de la prison de la rue Saint-Pierre. Quelques heures plus tard, il était procédé à un interrogatoire, que nous résumons aussi brièvement que possible en conservant les parties caractéristiques et en omettant toutes les insultes grossières dont il était entremêlé. »

— Vous savez, dit M. Stieber à M. de Raynal, que les correspondances de l'ennemi envahi avec l'assiégé sont punies de mort, c'est affiché en français. Le roi sait qu'il y a des correspondances entre Paris et le reste de la France, et pour les empêcher, il veut faire un exemple. Vous avez correspondu, vous serez fusillé.

— Mais, répondit M. de Raynal, je n'ai jamais dit un mot de la guerre, et je n'ai jamais adressé à Paris qu'un seul billet où il n'était absolument question que de la santé des miens.

— Vous êtes un espion. Vous êtes logé dans un appartement situé au-dessus de celui de M. de Moltke; vous espionnez ses mouvements et ses secrets, et vous les adressez à votre père, qui est à la tête du gouvernement de Paris.

— Je vous assure que cela n'est pas. Je n'ai jamais écrit que le seul billet dont je viens de vous parler, et mon père n'est pas du tout à la tête du gouvernement de Paris; il est premier avocat général à la Cour de cassation.

— Vous mentez. La preuve que vous entretenez des intelligences secrètes, c'est que vous tenez des notes où les noms de lieux ou de personnes sont raturés. Donc vous avez quelque chose à cacher.

— Mais non, je vous assure.

— Si vous ne vous étiez pas attendu à une perquisition, vous n'auriez pas raturé ces noms... Quelle est la personne qui a fait passer votre lettre à Paris?

— Je ne puis la nommer. Elle a eu pour moi une obligeance; je ne puis la remercier par une dénonciation.

— Vous direz son nom cependant, ou vous serez fusillé.

— Eh bien! vous me fusillerez... vous ferez un acte odieux, barbare...

— Le droit de la guerre permet de fusiller ceux qui violent les défenses de correspondre avec l'assiégé... Voulez-vous dire ce nom?

— Je refuse.

— Si vous refusez, c'est que vous craignez de compromettre la vie d'un de vos vôtres. S'il n'y avait dans votre correspondance que des nouvelles de famille, vous ne refuseriez pas. Il y a donc une correspondance secrète organisée par un de vos compatriotes; son nom, vous ne voulez pas nous le dire, mais nous le connaissons sans vous.

— Alors, pourquoi me le demander?

— Pour vous donner le seul moyen de sauver votre tête!...

A trois jours différents, cet interrogatoire fut repris, et toujours avec les mêmes menaces de fusillement. M. de Raynal ne faiblit pas un seul instant. Avec la plus grande simplicité, il garda inflexiblement la ligne de conduite que sa conscience lui avait tracée. La personne à laquelle il avait remis sa lettre n'aurait couru certainement aucun danger, s'il avait déclaré son nom, mais il ne voulait pas se mettre à l'abri de cette considération; il avait jugé qu'il était de son devoir de ne pas dire ce nom, et il consentait à recevoir la mort plutôt que de le dire. Il sacrifiait sa vie à un sentiment de délicatesse. Tenu au secret dans une cellule, abattu physiquement par une insomnie de plusieurs nuits, par le manque d'air, par le froid, il ne fit aucune conces-

la lui remettre tout de suite; c'est pressé, très-pressé. Elle remonta dans sa voiture en jetant ces mots au cocher :

— A Passy, rue Decamps, 22.

Edmond était depuis une heure chez M<sup>me</sup> Duverger. Ils causaient tous les trois dans le salon, lorsque M<sup>lle</sup> Caillet sonna à la porte d'entrée.

— C'est bien ici que demeure M<sup>me</sup> Duverger? demanda-t-elle à la domestique qui vint lui ouvrir.

Celle-ci hésitait à répondre.

— Oh! soyez sans crainte, reprit la jeune fille, je suis une amie.

— Une amie de Mademoiselle?

— De M<sup>me</sup> Duverger et de M<sup>lle</sup> Adrienne.

— Alors, c'est différent. Quel nom dois-je annoncer à ces dames?

— Vous direz : une amie qui vient les voir pour des broderies.

La domestique la fit entrer dans la chambre de M<sup>me</sup> Duverger et alla prévenir ses maîtresses.

— Mais je n'ai pas d'amie qui connaisse notre adresse! s'écria Adrienne étonnée.

— N'importe, chère Adrienne, recevez tout de même cette demoiselle, dit Edmond. Je profiterai de cet instant, où je serai privé de votre présence, pour écrire une lettre.

Adrienne et sa mère passèrent dans la chambre où les attendait Ernestine.

— Celle-ci se leva et, tout en saluant, elle se disait :

— La voilà, comme elle est belle!

Adrienne s'arrêta stupéfaite devant cette jeune fille qui lui était complètement inconnue, et qui prétendait

sion à ses juges; il demanda seulement qu'on lui permit de voir un prêtre et un ami.

Cette arrestation avait indigné toutes les personnes qui, à Versailles, connaissaient M. de Raynal et avaient pour lui la haute et profonde estime qu'il méritait si bien, comme on le voit. Ses collègues du tribunal, le maire, plusieurs conseillers municipaux, des membres de la Société de secours aux blessés firent pendant plusieurs jours les plus actives démarches, mais aucune n'avait de résultat. De tous côtés on recevait les réponses les plus inquiétantes. M. de Voigts Rhetz dit : « C'est une affaire très-grave; M. de Raynal aura une balle au front. Nous voulons faire un exemple. » Un colonel d'état-major de M. de Moltke indiqua un des motifs vrais de cette arrestation en disant : « Oui, M. de Raynal est un homme qui mérite beaucoup de considération; j'ai la meilleure opinion de lui; je ne le crois pas coupable, mais vous avez pris des capitaines de vaisseaux marchands; nous voulons, nous aussi, vous enlever des hommes notables de fortune. » Il n'était pas jusqu'au chef de police Stieber qui n'eût été frappé de tout ce qu'il y avait de noble et d'élevé dans le caractère de M. de Raynal, et après avoir fait passer ce jeune homme si doux et si irréprochable par les angoisses du condamné à mort, il disait en ricanant : « Il me plaît beaucoup, M. de Raynal; j'ai lu son journal; il est plein des sentiments les plus respectables; je regrette beaucoup que ce monsieur soit marié récemment; je lui aurais volontiers donné une de mes filles... »

Voilà les créatures qui, au quartier-général, vivaient en relations quotidiennes avec M. de Bismarck et les chefs d'armée; voilà l'esprit régnant dans l'état-major qui entourait immédiatement le roi Guillaume.

Ayant constaté que l'arrestation de M. de Raynal avait produit dans la ville un grand effet, les Prussiens, qui désiraient, à ce moment, jeter de la terreur dans la population, décidèrent qu'il fallait trouver un autre coupable de même nature. Ils n'allèrent pas loin le chercher; ils fixèrent leur choix sur un des collègues et amis de M. de Raynal, M. Albert Harel, également substitué au tribunal.

Le lieutenant de police Zernicki fut d'abord chargé d'une perquisition; accompagné des agents habituels, il vint fouiller les papiers de M. Harel. On ne put rien découvrir de suspect. Trois jours plus tard, Zernicki revint et pria M. Harel de se rendre chez son chef Stieber, « pour donner des éclaircissements dans l'intérêt de M. de Raynal. » M. Harel se rendit à onze heures à la préfecture, où ce Stieber avait des bureaux.

Stieber se montra d'emblée très brutal et affecta la colère :

— C'est vous qui avez fait passer les lettres de M. de Raynal à Paris!...

M. Harel affirma que non.

— Eh bien! expliquez alors ce passage du journal de M. de Raynal : « J'ai rencontré hier dans le Parc mon ami Harel qui m'a dit que M. \*\*\* allait rejoindre sa femme au bord de la mer et qu'il pourrait sans doute donner de ses nouvelles à ma famille. » Quel est ce nom rayé?

— Ah! que entendons-nous bien, dit alors M. Harel fort tranquillement. Vous m'avez fait venir pour des éclaircissements dans l'intérêt de mon ami Raynal. Mais est-ce lui ou moi que vous incriminez?

— C'est vous, et nous vous forcerons à parler!...

— Mais vous voyez bien qu'il s'agit du bord de la mer et non de Paris.

— Je ne discute pas avec vous... dites ce nom, où vous verrez!...

Et en parlant ainsi, Stieber saisit sa plume d'un air de menace.

M. Harel se leva et lui dit d'un ton très-calme :

— Monsieur, c'est M. de Raynal qui a écrit ce passage; il pouvait vous dire le nom qu'il a rayé; s'il ne le fait pas, c'est qu'il juge que ce serait une lâcheté. N'espérez pas de moi plus que de lui une dénonciation.

— Ainsi, vous faites acte de résistance à l'autorité prussienne.

— Je vous assure que dans tout cela il n'y a rien de

être son amie. Mais il y avait tant de bienveillance et de douceur dans son regard, tant de grâce dans son sourire que, tout de suite, elle lui pardonna son innocent mensonge.

— Je comprends votre surprise, Mademoiselle, dit Ernestine; on vous annonce une de vos amies et vous ne me connaissez pas. Pourtant, c'est la vérité, je suis votre amie, et aussi l'amie de Madame votre mère. Vous le croyez, n'est-ce pas?

— Avant vos paroles, Mademoiselle, votre bon sourire me l'avait dit, répondit Adrienne.

— Quelqu'un m'a parlé de vous, une personne qui vous aime beaucoup, M<sup>me</sup> Pierrard.

La mère et la fille tressaillèrent.

— Ah! vous connaissez M<sup>me</sup> Pierrard! fit Adrienne.

— Beaucoup, et aussi son fils, M. Edmond Pierrard.

— Et vous venez me voir pour des ouvrages de broderies?

— Oui; j'ai su par M<sup>me</sup> Pierrard que vous avez infiniment de talent, que ce sont des merveilles qui sortent de vos mains. Je brode aussi, moi, oh! mais pas comme vous... J'adore les belles choses, — ce n'est pas défendu à une jeune fille! — Je sais, poursuivit-elle avec un fin sourire, que vous allez avoir avec M<sup>me</sup> Pierrard du travail pour longtemps; mais je serais heureuse, oui, bien heureuse, si vous vouliez faire aussi quelques petites choses pour moi et me donner vos conseils. Je vous assure que je ne suis pas maladroite; quand je veux, je travaille assez bien; mais je veux si rarement... Voyez-vous, si j'étais un peu votre élève, je ferais des prodiges!

relatif à l'autorité prussienne. En France, nous méprisons les dénonciateurs, et je fais ce que tout autre ferait à ma place.

Stieber ne répondit rien; il venait de tracer en grommelant quelques lignes sur un papier, il le signa, et, avant de le tendre à Zernicki, il fit à M. Harel une dernière sommation.

Elle ne fut pas plus écoutée que les précédentes, et M. Harel fut emmené en prison par Zernicki.

M. de Raynal avait la cellule n<sup>o</sup> 33, M. Harel, son rival de délicatesse, fut placé dans la cellule n<sup>o</sup> 44. Un an auparavant, jour pour jour, M. Harel avait fait écrouer dans la prison de la rue Saint-Pierre un assassin assez fameux nommé Aubel, et il retrouva son nom inscrit sur les murailles de sa cellule...

« Après trois jours d'imprisonnement au secret, les deux jeunes substitués paraissaient à sept heures du matin pour Minden. M. Harel avait demandé qu'on lui permit d'embrasser son père, vieillard de quatre-vingts ans. Les Prussiens n'y consentirent pas. M. Harel père ne put que serrer rapidement la main de son fils au passage, au moment même où il montait dans la voiture qui le déportait en Prusse. »

#### Notice sur Etampes

Extrait de l'Almanach historique de Soins pour l'année 1778.

(Suite.)

Houllier (Jacques) naquit à Etampes et prit le bonnet de Docteur en Médecine dans l'Université de Paris. Il a été un des plus fameux Médecins de cette ville; et au rapport de *Sainte-Marthe*, comme il savait que la joie est le meilleur de tous les remèdes, et celui qui fait un effet plus prompt et plus assuré, il travaillait non-seulement à guérir le corps par ses ordonnances et par ses médicaments, mais il tâchait surtout de divertir l'esprit par sa conversation enjouée, et par ses discours agréables. *Houllier* composa divers ouvrages. On ne les publia cependant pas tous et un de ses fils Conseiller à la Cour des Aides, qui devait les faire imprimer, mourut avant que d'avoir pu exécuter ce dessein. *Jacques Houllier* mourut en 1562. M. de Thou, en parle sous cette année dans le XXXIV<sup>e</sup> livre de son histoire : « Quelque temps après, dit-il, Jacques Houllier, natif d'Etampes, mourut aussi. C'était un homme illustre par la philosophie et par la médecine. Comme il était riche, et qu'il ne se souciait pas du gain, qui est fort considéré par ceux de cette profession dans une si grande ville, il apporta dans la médecine un jugement si éclairé par une profonde méditation, qu'il guérissait heureusement les maladies désespérées que les autres, qui ne faisaient que fatiguer leurs maux en couurant par les rues de malade en malade, ne connaissent pas. Il employa aussi beaucoup de tems à composer divers ouvrages. Mais étant aussi tombé dans une maladie contractée par les maux publics, il ne put mettre la dernière main à ses écrits, dignes de l'immortalité, qui ont été depuis ou supprimés par des plagiaires, ou imprimés avec peu de soin au désavantage de ce grand homme, et plus encore du Public. J'ai souvent ouï faire ces plaintes à son fils qui portait son nom; et qui ayant de l'esprit et du savoir, pouvait seul réparer cette perte, bien qu'il fût d'une autre profession; si les charges publiques et les longs voyages, en quoi il employa une bonne partie de sa vie, lui en eussent laissé le tems, il ne faut pas douter que nous n'eussions eu de lui les écrits de son père en meilleur ordre, et corrigés selon l'intention de l'auteur. »

Le Gendre (Nicolas) Sculpteur, natif d'Etampes, mort à Paris en 1670, âgé de 52 ans, a laissé de beaux morceaux de sculpture; il fut disciple d'un maître très-médiocre. On remarque dans ses ouvrages une sagesse et un repos admirables. On peut voir ceux qui embellissent l'Eglise de *Saint-Nicolas de Chardonnet* à Paris.

Picard de Saint-Adon (François) Docteur de Sorbonne, Doyen de la Collégiale de Sainte-Croix d'Etampes, et Doyen-rural du Doyenné d'Etampes, mort en 1773, est auteur de plusieurs ouvrages de piété. I. Histoire des voyages de Jésus-Christ. II. Livre des affligés pénitents. III. Recueil de vérité pratique, concernant le dogme et la morale. IV. Livre de piété ou recueil de

— Elle est vraiment charmante, se disait M<sup>me</sup> Duverger.

— Eh bien! Mademoiselle, puisque vous le désirez si ardemment, je vous promets de faire quelques ouvrages pour vous.

— Et vous me donnerez des leçons?

— Quand vous aurez vu de mon travail, vous jugerez si je dois avoir cette prétention.

— Oh! comme vous êtes bonne. Je comprends que tout le monde vous aime. C'est cela; nous travaillerons ensemble toutes les deux, nous ferons de jolis ouvrages... M<sup>me</sup> Pierrard ne dira rien. Vous ne connaissez pas leur maison du Havre; vous verrez comme c'est beau! un palais... Des fenêtres, on découvre toute la mer, et quand elle est en-colère, on entend le flot qui gronde en se brisant contre les falaises de Sainte-Adresse. Le matin, loin, bien loin, sortant de la brume et de l'horizon bleu, on voit apparaître dans un rayon de soleil, et enflées par la brise, les voiles blanches des bricks, des frégates et des corvettes. Comme c'est beau, la mer! Quel tableau! Il est vrai que c'est l'œuvre de Dieu... Aimez-vous la mer, Mademoiselle?

— Je ne saurais le dire, répondit Adrienne; autrefois j'ai traversé la Méditerranée; mais j'étais si jeune que je n'en ai aucun souvenir.

— Vous n'êtes jamais allée sur une des plages de la Manche?

— Jamais!

— Ah! tant mieux! s'écria Ernestine.

Et aussitôt une vive rougeur colora ses joues.

— Quoi! fit Adrienne en souriant, vous êtes donc bien contente de constater mon ignorance?

prières. V. La raison soumise à l'autorité. VI. Histoire suivie de la passion de Jésus-Christ. VII. Histoire suivie des voyages de Saint-Paul, etc.

Nous ne devons pas omettre de faire mention ici d'un illustre Académicien dont la ville d'Etampes doit se glorifier d'être la patrie, M. Jean-Etienne Guettard, Docteur, Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Censeur royal et Médecin Botaniste de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans, Membre de l'Académie des Sciences de Paris, des Académies de Florence et de Stockholm, etc., généralement estimé par l'étendue de ses observations et la sagacité de ses recherches dans l'histoire naturelle et dans l'art de guérir. Il a donné au Public des observations sur les plantes, et plusieurs autres mémoires sur les différentes parties des sciences et arts.

L'Abbaye de Morigny, proche Etampes, Paroisse de Saint-Germain, dédiée à la Sainte-Trinité, Ordre de Saint-Benoît, fut fondée l'an 1106, par des Religieux de l'Abbaye de Flaix alias Saint-Germer du Diocèse de Beauvais qui y furent appelés par un Gentilhomme de ce canton, nommé *Anseau*, fils d'*Arembert*, qui leur donna les biens qu'il possédait auprès d'*Estréchy*, proche Etampes, avec les droits qu'il avait sur l'Eglise du même lieu : à cette première donation il en ajouta une seconde par laquelle il leur donna les biens et héritages qu'il avait au village de Morigny, éloigné d'une grande lieue d'*Estréchy*, de l'autre côté de la rivière en approchant d'Etampes. Cette donation ayant été confirmée par Hugues, Seigneur du Puiset en Beauce duquel *Anseau* était vassal, la beauté et la commodité du lieu engagea les Religieux à y transférer leur demeure; ils mirent aussitôt la main à l'œuvre, et sans autre secours que la charité des habitants d'Etampes, et de quelques personnes de piété des environs, ils bâtirent en peu de tems une Eglise et un Monastère, capable de contenir un nombre considérable de Religieux.

Comme cette nouvelle Abbaye était une colonie de celle de Flaix, il fut convenu que celle de Morigny donnerait annuellement à celle de Flaix, comme marque de sujétion une certaine quantité d'huile, et que le Prieur et le Chantre de Morigny seraient toujours tirés de Flaix. La bonne intelligence dura quelques années entre ces deux Abbayes, dont les Religieux se rendaient les uns aux autres ce qu'ils se devaient réciproquement; mais enfin l'esprit de discorde fit naître quelques différends entre eux; les Religieux de Morigny cessèrent de payer et fournir l'huile dont ils étaient redevables à ceux de Flaix. Ce que voyant un Gentilhomme nommé *Wilgrinus*, Chambellan du Roi Philippe premier, ami commun des deux parties, il acheta de ses propres deniers un fond à la bienséance de ceux de Flaix, suffisant pour leur fournir l'huile qui leur était due et les remplir des arrérages qui étaient échus et leur en fit donation; après quoi ils transigèrent avec ceux de Morigny et les déchargèrent de l'huile qu'ils leur devaient et de toute autre sujétion et dépendances, et ceux-ci les quittèrent pareillement de l'obligation de leur donner deux Religieux pour être, l'un Prieur et l'autre Chantre, et de toutes les autres choses qu'ils devaient prétendre d'eux.

(La suite prochainement.)

#### VARIÉTÉS.

##### Le Mariage d'une Fermière, en Basse-Normandie.

Un des caractères les plus remarquables de notre époque, c'est l'effacement progressif et rapide de tout ce qui jadis donnait à chaque province, à chaque ville même une physionomie particulière, un cachet d'originalité. La création des chemins de fer, en facilitant la circulation, en provoquant aux déplacements, a été pour beaucoup dans cette œuvre d'égalisation. Le tems n'est plus en effet où la vie toute entière se passait à l'ombre d'un même clocher. Sauf de rares exceptions, et en dehors de quelques esprits aventureux, des gens de guerre et des cadets de famille en quête d'une fortune que la loi leur refusait, tous vivaient et mouraient alors aux lieux qui les avaient vu naître, le seigneur dans son manoir, l'artisan dans l'échoppe qu'il tenait de son père, le bourgeois dans sa cité, le campagnard dans son village. Ces habitudes sédentaires expliquent parfaitement la persistance des traditions, des usages locaux; n'étendant guère leurs regards au-delà d'un

— Non, ce n'est pas cela. Voyez-vous, je ne connais rien de plus agréable que de jouir de la surprise et de l'émotion qu'éprouve une personne, la première fois qu'on la met en présence du spectacle grandiose de l'Océan. Je pensais au plaisir que, près de vous, *frémont*, au Harre, aura M. Edmond Pierrard.

Adrienne et M<sup>me</sup> Duverger l'examinaient avec une sorte de surprise mêlée de défiance.

— On sait que je suis très-discrète, et on a confiance en moi, reprit-elle avec un petit air confidentiel et comme si elle eût deviné la pensée de la mère et de la fille. D'ailleurs, si je ne vous disais pas tout ce que je pense, je ne mériterais point de devenir votre amie. Vous n'êtes pas contrariée d'apprendre que je connais votre secret, n'est-ce pas?

— Oh! non, car nous sommes persuadées, ma mère et moi, que vous êtes digne de la confiance que M<sup>me</sup> Pierrard vous a témoignée.

— Vous avez des parents à Paris, des parents riches... Ils vous ont dédaignées, repoussées, méprisées... Comme c'est mal! Pendant des années, vous avez été malheureuses, vous vivez de privations, sans ami, sans personne pour vous aimer et vous consoler... Vos parents riches savaient cela et ils ne vous ont pas secourues!... Tombées dans la plus profonde misère, on n'a pas entendu une seule de vos plaintes... Ah! c'est beau d'avoir supporté une telle épreuve avec une pareille résignation!... Connaissez-vous M. Caillet?

EMILE RICHEBOURG.

(La suite au prochain numéro.)

étroit horizon, s'inquiétant peu de ce qui se passait au loin, les gens de la province vivaient au milieu de leurs compatriotes, sans que jamais le contact d'étrangers pût modifier leurs mœurs. Que nous sommes loin de ces temps-là ! Aujourd'hui, une partie considérable de la population, si elle est encore française, n'appartient plus du moins à aucune province ; elle n'a plus de clocher, et dans son passage à travers tant de pays divers, elle a perdu cette sorte de naïveté qui vient de l'ignorance, et avec elle aussi le culte des souvenirs, et l'amour du sol natal.

Une autre cause a puissamment agi sur la suppression des anciens usages ; je veux parler de l'abolition de l'ancienne division territoriale, et de la création des départements. Les provinces avaient plus d'une raison d'être ; géographiquement délimitées, elles s'étaient formées en même temps que la patrie française elle-même ; toutes avaient une histoire ; peuplées par des races distinctes à l'origine, au moins par des variétés diverses d'une même race, elles avaient traversé, avant de s'incorporer au pays, des vicissitudes, des péripéties, qui avaient eu pour résultat d'imprimer profondément dans le cœur de leurs habitants la notion de la solidarité étroite qui les liait à leurs compatriotes. Et ces liens étaient bien puissants, puisque il en subsiste encore quelque chose après plus de quatre-vingts ans ! On a eu beau décréter la suppression des provinces, diviser le sol des départements qui n'ont pas de passé, pas d'histoire, souvent pas de limites géographiques sérieuses, dont le nom ne dit rien au cœur, ne développe dans aucun esprit ce patriotisme un peu étroit peut-être qui attache l'homme à la province qui fut son berceau, la division ancienne, abrogée dans la loi, ne s'est pas encore complètement effacée dans le fond des consciences et dans la langue. Mais néanmoins un résultat a été atteint ; les influences diverses que nous avons signalées ont agi avec force ; aujourd'hui un niveau de fer semble peser sur le pays tout entier ; l'unité qui existe dans les institutions se propage et s'étend jusque dans les mœurs.

Pour retrouver quelques traces de ces coutumes locales, de ces costumes provinciaux si pittoresques dans leur diversité, et si curieux à étudier, il faut s'éloigner du centre ; et chercher jusqu'aux extrémités. Dans les régions que le rail n'a point encore trop profondément traversées, nous pourrions saisir quelques vestiges de ce que fut autrefois la vie de nos bons aïeux. Le Bocage normand est une de ces contrées qui doit à la nature accidentée de son sol, à son éloignement, et surtout à l'attachement qu'elle inspire à ses enfants, d'avoir gardé plus que d'autres, certains vestiges de ses anciens usages. Le costume est dégénéré comme partout ; plus de ces robes aux couleurs éclatantes, de ces bonnets merveilleux qui ouvraient sur la nuque leurs ailes de papillon, ou se dressaient fièrement sur la tête, en se recourbant comme le cimier d'un casque, de ces bonnets que sept ou huit aunes de dentelles suffisaient à peine à garnir ; tout cela n'existe plus ; mais il reste encore dans les cérémonies qui environnent les principaux événements de la vie, les mariages notamment, des coutumes singulières qui puisent leur origine dans un autre temps, et où se reflètent encore les idées et les goûts du vieux caractère normand et gaulois.

Ami lecteur, si vous voulez me suivre, nous allons assister à une noce en Basse-Normandie.

Il y a deux ou trois mois que le mariage est décidé (car ici rien ne se fait à la vapeur) et que la future épouse a reçu de son fiancé non pas l'anneau traditionnel, mais bien... devinez quoi ! je vous le donne en mille... vous ne trouveriez jamais. Eh bien ! un parapluie !!! Est-ce un abri contre les orages domestiques qui viendront un jour troubler l'azur d'un ciel si présent si brillant de lumière et d'espérances ? J'aime à penser plutôt, qu'au lieu d'un avertissement qui aurait l'air d'une menace, et qui dans tous les cas, serait au moins importune, il n'y a dans ce choix bizarre qu'une idée pratique, et que l'intention de réunir l'utile à l'agréable. Ajoutons, entre parenthèses, que l'objet en question ne donnera successivement les deux résultats ; car ce n'est qu'après l'avoir porté pendant sept ou huit ans les jours où elle est bien assurée qu'il ne pleuvra pas, que la donataire se décidera enfin à l'employer à sa véritable et utile destination.

Quelques jours encore avant la noce ont eu lieu les *menantises*. Cette cérémonie consiste dans la visite effective en grand détail de la ferme que doit occuper le jeune ménage ; toute la famille se réunit, et, après un copieux déjeuner, on va d'étable en étable, de la grange à l'écurie, de la cave au pressoir, passer en revue, inventoir pour ainsi dire tout le mobilier vivant ou inanimé qui garnit la ferme.

Un autre jour, on a *lexé le trousseau*, c'est-à-dire que le futur est venu en grande cérémonie, chercher pour l'installer au domicile conjugal, non-seulement le trousseau, mais encore le mobilier de la chambre des époux, qui est fourni par la future ; inutile de dire qu'un repas accompagne inévitablement cette opération.

Ajouterai-je enfin que le mariage civil, considéré par les paysans comme une formalité, qu'ils appellent l'*enregistrement*, est presque toujours célébré longtemps à l'avance, en présence des parents et des témoins, et sans aucune solennité.

Le grand jour venu, les invités arrivent : ils sont nombreux, car le ban et l'arrière ban de la famille a été convoqué ; tous viennent en voiture, car ici qui n'a son cheval ? ou du moins qui n'en trouve pas un à emprunter ? quinze, vingt, trente voitures, davantage même arrivent ainsi, apportant des paysans en grande tenue : chapeau de soie, la redingote ou la veste du pays sous la blouse que l'on ôtera le moins possible et à la dernière extrémité, des paysannes vêtues de leurs plus beaux atours, robes vertes, jaunes ou rouges, bonnets chargés de fleurs, de rubans, de dentelles et constellés de grosses épingle d'or. Tout ce monde procède debout à un rapide mais substantiel déjeuner : des viandes froides, du jambon en frottis frais. Puis le cortège s'organise ; à chaque femme est donné un cavalier, chargé de la conduire, de lui donner le bras, et l'hospitalité de sa carriole. En tête la mariée, en grande toilette, mais pas en blanc, prend place dans la première voiture : elle est conduite par le propriétaire de

de la ferme exploitée par son père, par un ami honorable, ou à défaut de toute autre personne par son père. Après elle vient la couturière qui a confectionné la robe de noce ; dans tous les honneurs le second rang lui est attribué.

On se met en marche, et dans ce pays où les fermes sont isolées au milieu des champs la distance est parfois assez longue. Voici l'église ; les voitures se rangent à l'entour du cimetière ; la cloche s'ébranle et, sous la voûte de bois où est suspendu le Christ, le prêtre adresse aux mariés ces paroles sublimes et touchantes, dans une pauvre église de campagne, plus encore peut-être que sous les arceaux magnifiques d'une cathédrale. La cérémonie est achevée ; la nouvelle épouse a déposé sur l'autel de la Sainte-Vierge une quenouille, symbole d'ordre et de travail, et pendant que sous les coups redoublés des marteaux du carillonneur, la cloche jette dans les airs ses plus joyeuses volées, on prend le chemin du domicile conjugal ; c'est là en effet, et aux frais du mari, que la noce doit avoir lieu. L'ordre du retour est le même qu'au départ ; il y a pourtant une différence. La jeune mariée a quitté sa famille pour entrer dans celle de son mari ; c'est à celle-ci qu'elle appartient désormais pour toujours. Aussi est-ce le propriétaire de la ferme de son mari, le père ou au moins un ami de celui-ci qui la ramène de l'église à la maison qu'elle doit habiter à l'avenir. Le mari, lui, grimpe dans la dernière voiture ; il est réservé du reste à bien d'autres épreuves.

La route que l'on choisit est rarement la plus courte ; on en prend à son aise ; souvent le violoncelle, à cheval, ouvre la marche, arrachant à son instrument des accents qui ont la prétention d'être joyeux. Parfois un ruban tendu d'un côté à l'autre de la route, force le cortège de s'arrêter ; ce sont des amis qui veulent souhaiter bonheur au nouveau ménage, et qui se présentent escortés de rafraîchissements et de friandises. On n'est pas fâché du reste de se faire voir, et, pour traverser un village de plus, on n'hésite guère à prolonger le voyage de quelques kilomètres. On arrive enfin.

La table est dressée dans une grange, si la saison est assez avancée pour que les gerbes ne l'encombrent plus trop, plus souvent sous une tente élevée sous les pommiers du plant ; elle a la forme d'un fer à cheval ; la mariée est à la place d'honneur, ayant appendu au mur, au-dessus de sa tête, tous les cadeaux qu'elle a reçus : châles, robes, objets de ménage, tout est là. La couturière et les invités sont rangés dans leur ordre hiérarchique. Quant au mari, à peine arrivé, il a dû se débarrasser de son habit, et, en gilet, portant attaché à sa boutonnière un mouchoir de couleur, il collabore avec les domestiques au service de ses invités ; c'est à peine si de loin en loin il se permet de s'asseoir un instant au plus bas bout de la table. Quelle est l'origine de cette coutume bizarre ? Ne cachera-t-elle pas, à l'adresse du mari, un profond enseignement, une leçon d'humilité et une exhortation manifeste au travail qui doit remplir ses jours ?

Vous dire ce qui se mange à ces joyeuses agapes, serait une tâche au-dessus de ma force. Pendant vingt-quatre heures au moins, et souvent quarante-huit, c'est un défilé ininterrompu de plats, sans cesse vidés par les solides appétits des convives. Volailles, gibier, viandes de toute sorte, les canards, les dindons, les oies, les chapons ne font que paraître et disparaître ; puis de vastes plats de riz cuit au four ; peu de légumes ; jamais de poisson, mais beaucoup de dessert, et du café ! Le café est la passion dominante du paysan normand ; il le préfère à tout, il y mêle de tout, et souvent le café n'est que le prétexte, le préambule de copieuses libations d'eau-de-vie.

Mais, me direz-vous peut-être, on ne danse donc pas ? Si fait, quelque peu ; mais les repas se suivent de si près, qu'à peine a-t-on le temps, entre le café que l'on vient de prendre et le potage qui vous attend, d'ébaucher quelques quadrilles. Au reste les jarrets, s'ils sont solides pour sauter les fossés, n'ont pas la souplesse nécessaire aux savantes évolutions de la danse ; on se contente de sauter, de gambader, de pirouetter à son gré, sans tenir compte des avis du ménestrier qui s'efforce, bien en vain, de faire respecter quelque peu les règles de la chorégraphie.

Ce n'est que le lendemain ou le surlendemain du premier jour, quand on est las de manger, de boire, de rire et de sauter, quand on éprouve un besoin invincible de sommeil, bien gagné par une ou deux nuits blanches, que l'on songe enfin à laisser les époux à eux-mêmes et à l'après-midi, bien fatigués, les yeux battus et le teint pâli, le chemin de sa demeure.

Je vous entends d'ici, ami lecteur ; quelle peut être l'utilité de ces usages ridicules ? quelle est la moralité de ces festins pantagruéliques ? — D'abord, je constate que les excès y sont rares ; on boit beaucoup, cela est vrai, mais rarement jusqu'à l'ivresse. Puis, considérez donc que le paysan est privé de toutes les distractions, de tous les plaisirs que vous offre le séjour des villes ; il n'a rien que les fêtes de famille ; voulez-vous l'en sevrer ? et n'est-il pas juste qu'il les prolonge et en savoure à longs traits toutes les joies ? Croyez moi, ces familières agapes, où règne le sans-gêne et la franche cordialité valent bien vos repas officiels, vos grands dîners solennels et froids ; ces sauteries sur l'aire d'une grange n'ont pas les inconvénients de vos bals ; enfin ces réunions ont l'avantage de rapprocher pour un jour tous les membres de la famille, d'entretenir entre eux les bonnes relations, et d'empêcher que ces liens de la parenté, avec les devoirs qu'ils imposent, ne se relâchent à la campagne comme ils ne le sont que trop dans les grandes villes. A. G.

**Bontade.**

Tout coûte cher : la science et le pain, Le bois, les fleurs, les fauteuils aux premières, Et le tabac, et l'amour, et le vin. Nous payons tout : les cœurs et les chaumières. Or, c'est un fait, que nos braves aïeux, Ces ignorants, ces rustres, ces momies, S'inquiétaient bien moins, et mangeaient mieux, Tout en faisant quelques économies. A prix plus doux ils goûtaient du bonheur ; Ils savaient moins ; mais ils trouvaient sans peine,

Pour réjouir l'estomac et le cœur, De l'amour vrai, de la viande saine. Ces pauvres vieux logeaient dans des maisons Sombres, sans air, d'impassibles ruines : De vrais caveaux, — et leurs plus beaux salons Nous paraîtraient trop noirs pour nos cuisines. Mais quand d'avoir, pour embellir leurs trous, Quelque édifice il leur prenait envie, Ils n'épargnaient leur temps ni leurs gros sous ; Ils y mettaient leur foi, leur cœur, leur vie. Alors ces gens, logés à faire peur, En entassant la pierre sur la pierre, Savaient trouver la beauté, la grandeur, Et l'harmonie, et l'art, et la lumière. Et vers le ciel le hautain monument, Comme eux robuste et grand comme leur âme, Bravant les ans, se dressait fièrement : Il s'appelait Saint-Pierre ou Notre-Dame ! COLOFANELLI.

M<sup>e</sup> PASQUET, notaire à Chalo-Saint-Mard, par Etampes, demande un **Principal Clerc**. — Se présenter.

M<sup>e</sup> IMBAULT, notaire à Arpajon, demande un **Second Clerc**.

**Etat civil de la commune d'Etampes.**

NAISSANCE. Du 15 Octobre. — LUNET Georges-Victor (Hospice). DÉCÈS. Du 13 Octobre. — LAMY Joséphine, 84 ans, veuve Chevalier, rue des Belles Croix, 43. Pour les articles et faits non signés : AUG. ALLIEN.

**VULNÉRINE MAUREL**

Antiputride puissant, employée contre beaucoup de maladies, et la *Pommade Vulnérine*, spécifique contre les hémorroïdes, se vendent dans les bonnes Pharmacies. (Voir aux annonces).

Etude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

**PURGE LÉGALE.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que : Suivant exploit du ministère de Herbelin, huissier à La Ferté-Alais, en date du seize octobre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, Il a été, A la requête de M. Cyprien LEFEBVRE, cultivateur, demeurant à Vayres, canton de La Ferté-Alais ; Pour lequel domicile est élu à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 5, en l'étude de M<sup>e</sup> Bouvard, avoué près le Tribunal civil de première instance de ladite ville, y demeurant ; Notifié copie à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, en son parquet au Palais de Justice de ladite ville ; De l'expédition dûment scellée, enregistrée et signée, d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance d'Etampes, le douze octobre présent mois, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe, par M<sup>e</sup> Bouvard, avoué du requérant, et ce pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever les immeubles ci-après, de la copie collationnée, de lui signée et enregistrée, d'un contrat aux minutes de M<sup>e</sup> Milliard, notaire à La Ferté-Alais, en date du sept janvier mil huit cent soixante-douze, enregistré, contenant vente par M. Charles-Clément-Théodore Charpentier, à M. Lefebvre :

1° D'une Maison sise à Vayres, lieu dit le Casseau, comprenant bâtiment d'habitation, hangar, grange, étable, cour au milieu, jardin derrière, contenant huit ares seize centiares ; le tout tenant au levant à M. Auguste Charpentier, au couchant la rue du Casseau ;

Moyennant, outre les charges, deux mille six cents francs de prix principal ;

2° Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, sis à Vayres, rue du Sourdret ; tenant d'un côté à cette rue, d'autre à Foucher ;

Moyennant, outre les charges, cinq cent dix francs de prix principal ;

Sur laquelle copie collationnée le greffier a dressé un extrait dudit contrat de vente, contenant toutes les énonciations prescrites par l'article 2194 du Code civil, lequel a été immédiatement inséré au tableau à ce destiné, dans l'auditoire du Tribunal, pour y rester exposé le temps voulu par la loi.

Avec déclaration à Monsieur le Procureur de la République que les anciens propriétaires, outre le vendeur, étaient :

Article premier. — Marc-Antoine Charpentier, et Anne-Michelle Boucreux, sa première femme ; — André Lemerle, et Honorée-Edmée-Hélène Poussin ;

Article deuxième. — Marc-Antoine Charpentier, et Pélagie Argant, sa deuxième femme ; — Elisabeth-Pélagie Lebas, épouse de Charles-Jacques Hauquelin ; — Marie-Catherine Lebas, épouse Charles Foucher ;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur de la République, que cette notification lui était faite pour qu'il eût à prendre dans le délai de deux mois, fixé par la loi, telles inscriptions d'hypothèque légale qu'il jugerait convenable, et que, faite par lui de ce faire dans ledit délai, les immeubles ci-dessus seraient et demeureraient affranchis de toute hypothèque légale.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale, n'étant pas connus du requérant, il serait publié ladite notification conformément à la loi.

Pour extrait, Signé, BOUVARD.

Etude de M<sup>e</sup> DAVELUY, notaire à Etampes.

**ADJUDICATION**  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DAVELUY, Notaire à Etampes,  
Le Lundi 26 Octobre 1874, à une heure de relevée,

D'UNE

**GRANDE ET BELLE MAISON**

Sise à Etampes, rue Saint-Jacques, n° 29,

ET

**D'UN JARDIN**

Sis en la même ville,  
Rue Pavée et rue Basse-des-Groissoneries.

**MISES A PRIX :**  
MAISON rue Saint-Jacques,..... 40,000 fr.  
JARDIN rue Pavée..... 3,000 fr.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux ;  
Et pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> DAVELUY, notaire à Etampes.

Etude de M<sup>e</sup> PASQUET, notaire à Chalo-Saint-Mard.

**269 PIEDS D'ARBRES**

**A VENDRE**  
**AUX ENCHÈRES,**  
**A CHALO-SAINT-MARD,**

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> PASQUET, notaire  
Le Jeudi 29 Octobre 1874, à 1 heure très précise.

**DÉSIGNATION :**

- § 1<sup>er</sup>. — Sur les propriétés de Longueoise et de Chérel :  
7 Noyers — 72 Carolins — 3 Trembles — 1 Frêne.  
En 6 lots.
- § 2<sup>e</sup>. — A Moulineux, sur la ferme exploitée par M. Dupont :  
50 Carolins, en 3 lots.
- § 3<sup>e</sup>. — A Ardennes, commune de Saint-Hilaire, sur la ferme exploitée par M. Imbault :  
404 Ormes et 4 Noyer, en bordure des chemins.  
En 9 lots.
- § 4<sup>e</sup>. — A la Gitonnière et la Voie-Neuve, commune de Chalo-Saint-Mard, sur les propriétés de la succession de M. Frédéric Bergerat :  
29 Carolins — 3 Frênes — 2 Picards.  
En 2 lots.

(Voir les affiches pour le lotissement.)

**DOMAINE DE MÉRÉVILLE.**

**HAUTS BOIS SÉCULAIRES**

De toute beauté,  
Au nombre de 400 pieds,

**A VENDRE**  
Par Adjudication et par Lots,  
**A MÉRÉVILLE,**

Dans le Grand Parc du château, où se trouvent plantés ces magnifiques Hauts Bois,  
Le Dimanche 25 Octobre 1874, à 1 heure précise,  
Par le ministère de M<sup>e</sup> RAVAUULT,  
Notaire à Méréville.

Chaque arbre à vendre est marqué du numéro de son lot. — (Voir les affiches pour le détail.)  
S'adresser, pour visiter, à M. le Régisseur du Château ;  
Et pour tous autres renseignements,  
A M<sup>e</sup> RAVAUULT, notaire. 4-3

Etude de M<sup>e</sup> RENOUE, notaire à Châteaudun.

**A LOUER**  
Pour le 1<sup>er</sup> Novembre 1876,  
LA

**FERME DE LA ROUSSELIÈRE**

Sise commune de Saint-Hilaire-sur-Yerre.

Cette FERME, située à 9 kilomètres de Châteaudun, se compose de bâtiments d'habitation et d'exploitation, de 99 hectares 26 ares 03 centiares de terres labourables, et de 3 hectares 25 ares 90 centiares de prés situés sur l'Yerre.

**CLASSEMENT :**

1 <sup>re</sup> Classe.....	9 <sup>e</sup>	22 <sup>e</sup>	25 <sup>e</sup>
2 <sup>e</sup> Classe.....	41	33	78
3 <sup>e</sup> Classe.....	31	78	40
4 <sup>e</sup> Classe.....	9	88	40
5 <sup>e</sup> Classe.....	9	49	00
Sans classement.	4	10	40

Contenance totale.... 402<sup>e</sup> 54<sup>e</sup> 93<sup>e</sup>

Les terres sont très-fertiles en prairies artificielles.  
S'adresser à M<sup>e</sup> RENOUE, notaire à Châteaudun. 4 4

# MAISON COLLIN

Place Notre-Dame, à Étampes

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS SUR MESURES  
GRAND CHOIX DE NOUVEAUTÉS POUR PANTALONS ET JAQUETTES

## Saison d'hiver

OUVERTURE D'UN RAYON DE VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS  
Pour Hommes et Jeunes Gens.

**VESTONS** drap ratiné, depuis. . . . . 15 fr.  
**PARDESSUS** drap frisé, depuis. . . . . 22 fr.

**PARDESSUS** doublés, satin de Chine. . . . . 28 fr.  
**REDINGOTES** drap noir. . . . . 35 fr.

GRAND CHOIX DE PALETOTS ET GILETS DE CHASSE

### MAISON BOUCHÉE FILS

MARCHAND DE BOIS ET DE CHARBONS,  
Faubourg Saint-Jacques, n° 16,  
En face les promenades du Port.

M. BOUCHÉE a l'honneur d'informer le public qu'il vient de faire des approvisionnements de **Bois de chauffage** et de **Charbon de terre**. Il est donc, dès aujourd'hui, en mesure de satisfaire à toutes les demandes qui pourraient lui être faites. 9-8

### A LOUER BELLE MAISON

Sise à Étampes, rue St-Antoine, n° 26.

Cette Maison comprend : au rez-de-chaussée, grand salon, salle à manger, cuisine ; — au premier étage, quatre chambres à coucher ; — au-dessus, chambre de bonne et greniers.

S'adresser chez M. TH. CHARPENTIER, même rue Saint-Antoine.

### PAPIER VÉGÉTO BOURDEL AGGLUTINATIF

Pharmacien à Saint-Cloud.

Guérit : Coupures, Brûlures, Furoncles, Engelures et Plaies de toutes natures.

PRIX : le rouleau, 60 cent; le paquet de 12 feuilles, 50 c. — Dépôt chez tous les pharmaciens et herbolistes. 13-3

### MALADIES DES YEUX

D<sup>r</sup> GAURAN  
Clinique.

rue Saint-Antoine, 143. — Consultations gratuites à une heure ; — consultations particulières à quatre heures ; rue Blondel, 7. Paris. 30-24

### MAISON PÉRICHON

11, Rue Darnatal, 11,  
A ÉTAMPES.

On demande de suite **DEUX APPRENTIS.**

### LA VULNÉRINE MAUREL

OU TRÉSOR DE LA MÈRE DE FAMILLE.

Cet antiputride puissant préserve de toutes contagions, épidémies, choléra ; assainit les logements, détruit les insectes parasites de l'air, et offre l'avantage de secourir immédiatement les blessés, même dans les cas d'accidents graves, chemins de fer et autres.

Elle guérit toutes les blessures récentes ou anciennes, contusions, brûlures ; neutralise les piqûres d'insectes venimeux, des mouches dangereuses, guêpes, abeilles, frelons, cousins, araignées, scorpions, morsures de serpents, etc. ; arrête les hémorragies, prévient la gangrène, fait disparaître toute mauvaise odeur et soulage l'obésité.

Elle préserve des écorchures les personnes retenues au lit par de longues maladies, et, si la peau est entamée, elle la rétablit rapidement. Eminemment antiputride, elle détruit les miasmes morbifiques et permet de soigner, sans danger pour soi, les personnes atteintes de maladies épidémiques ou contagieuses, telles que typhoïdes, scarlatines, rougeoles et autres fièvres éruptives, même le choléra, et la *Pomade Vulnérine*, en usage externe, pour le traitement spécial des hémorroïdes, des engelures, gercures, irritations, boutons, eczéma, démangeaisons et brûlures.

Se trouve chez l'inventeur, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris. — En gros, rue de la Verrerie, 15, Maison FABRE, droguiste. — En détail, dans les Pharmacies de France et de l'étranger, et chez MM. BELIN, pharmacien, à Versailles ; — DELANTHE, id., à Savigny ; — FIALON, id., à Rueil ; — PICHET, id., à Corbeil ; — INGRAND, id., à Étampes ; — CROUTELLE, id., à Mantes ; — PAROD, id., à Pontoise ; — GOBET, id., à Rambouillet.



### GOUVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & C<sup>o</sup>  
DE PARIS  
21, BOULEVARD HAUSMANN.  
Seuls Concessionnaires du

### GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869  
ET DU  
GOUVERNEMENT DU PÉROU

### GUANO DISSOUS

du PÉROU  
Convention du 15 Avril 1871  
ET DU  
GOUVERNEMENT DU PÉROU

### DEPOTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN.  
Brest, chez M. E. VINCENT.  
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ & C<sup>o</sup>.  
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.  
Dunkerque, chez MM. C. BOUBODOS & C<sup>o</sup>.  
Havre, chez M. E. FICQUET.  
Landerneau, chez M. E. VINCENT.  
La Rochelle, MM. d'ORBIGNY et FAUSTIN fils.  
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.  
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ & C<sup>o</sup>.  
Melun, chez M. LE BARRE.  
Nantes, chez MM. A. JAMON et HUART.  
Paris, chez M. A. MORSKON-DUPIN.  
St-Nazaire, chez MM. A. JAMON et HUART.

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré, sont priés de le faire renouveler. — Nous les prévenons qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser.

### PLUS DE DENTS GATÉES

Par l'emploi du benzoïne  
du Chimiste  
**GOULARD**  
Recommandé par les sommités médicales  
Prix : 3 francs.  
Se trouve chez les principaux Parfumeurs  
et Pharmaciens.

Chez CANTINIAU, coiffeur à Étampes, rue Darnatal. 40-20

### L'OPINION NATIONALE

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,  
S'imprimant le soir!

Tu an, 64 f. — 6 mois, 32 f. — 3 mois, 16 f. — 1 mois, 5 f. 50.

COMITÉ DE DIRECTION POLITIQUE :

MM. LEROYER. — CH. ROLLAND. — RABEAU.

DEPUTÉS SOUSCRIPTIONS :

LEROYER (Rhône). BARTHÉLEMY-ST-HILAIRE.  
C. ROLLAND (Saône-et-Loire). FAYE (Lot-et-Garonne).  
RABEAU (Seine-et-Oise). LÉON ROBERT (Ardennes).  
JULES GÉREY (Jura). DE WABNER (Aisne).  
E. GIARTON (Yonne). CRÉMIEUX (Aisne).  
FOUCAUD (Gironde). LÉVY (Constantine).  
Général BILLOT (Gorée). RYNDER (Sesel).  
BOUCAU (Landes). TISSIN (Loir-et-Cher).  
TURQUET (Aisne). MÉRISSE (Vosges).  
Jozon (Seine-et-Marne). Wilson (Indre-et-Loire).

Ces noms caractérisent assez la politique suivie par *L'Opinion nationale*, et qui se rapproche trop de la nôtre pour que nous puissions en faire ici l'éloge.

En ce qui concerne les renseignements relatifs aux intérêts matériels : Cours de la Bourse, Cote des marchandises et des denrées, Chroniques agricoles, *L'Opinion nationale* est, de beaucoup, le plus complet de tous les journaux parisiens.

On peut s'abonner par Carte postale, autorisant l'Administrateur, 5, rue Coullon, Paris, à faire traité pour le montant de l'abonnement souscrit.

Les timbres-poste sont acceptés en paiement pour les abonnements d'un mois. O. N. n° 39.

### AVIS AU COMMERCE ET A L'AGRICULTURE

H. et J. Deconinck, à Dunkerque et à Arras, ont présentement à vendre **41** variétés de **BLÉS DE SEMENCE** anglais et français ; agents de *Frédéric F. Hallett* (blés généalogiques). Achats faits directement sur les lieux de production. — Même maison : **NITRATE DE SOUDE** (importation directe) et tous autres engrais chimiques sur dosage garanti. 3-5

### Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Étampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
10 Octobre 1874.	fr. c.	16 Octobre 1874.	fr. c.	10 Octobre 1874.	fr. c.
Froment, 1 <sup>re</sup> q. . . . .	20 68	Blé-froment . . . . .	20 67	Blé élite . . . . .	20 25
Froment, 2 <sup>e</sup> q. . . . .	19 46	Blé-boulangier . . . . .	18 00	Blé marchand . . . . .	19 25
Méteil, 1 <sup>re</sup> q. . . . .	16 61	Méteil . . . . .	16 00	Blé champart . . . . .	18 25
Méteil, 2 <sup>e</sup> q. . . . .	15 28	Seigle nouv. . . . .	13 00	Méteil moyen . . . . .	17 25
Seigle . . . . .	13 83	Orge . . . . .	13 34	Méteil . . . . .	15 75
Escourgeon . . . . .	14 84	Escourgeon . . . . .	11 34	Seigle . . . . .	13 50
Orge . . . . .	13 57	Avoine . . . . .	10 34	Orge . . . . .	12 75
Avoine . . . . .	11 43			Avoine . . . . .	10 75

### Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 10 au 16 Octobre 1874.

DÉNOMINATION.	Samedi 10	Lundi 12	Mardi 13	Mercredi 14	Judi 15	Vendredi 16
Rente 5 0/0 . . . . .	98 97	98 87	98 90	98 90	98 95	99 10
— 4 1/2 0/0 . . . . .	89 10	89 30	89 60	89 35	88 55	88 90
— 3 0/0 . . . . .	61 85	61 75	61 75	61 55	61 80	61 70

### LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE.

ADMINISTRATION : 56, rue Jacob, à Paris, chez FIRMIX DIDOT FRÈRES, FILS et C<sup>o</sup>.

### COMPOSITION DES QUATRE ÉDITIONS :

#### PREMIÈRE ÉDITION.

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte.

PRIX : Paris, un an, 12 fr. — Départements, un an, 14 fr.

#### DEUXIÈME ÉDITION.

Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus une gravure coloriée à l'aquarelle par mois.

PRIX : Paris, un an, 15 fr. — Départements, un an, 17 fr.

#### TROISIÈME ÉDITION.

Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus deux gravures coloriées à l'aquarelle par mois.

PRIX : Paris, un an, 18 fr. — Départements, un an, 20 fr.

#### QUATRIÈME ÉDITION.

Un numéro avec gravures sur bois dans le texte et une gravure coloriée à l'aquarelle chaque semaine.

PRIX : Paris, un an, 24 fr. — Départements, un an, 25 fr.

**LES PATRONS ILLUSTRÉS**, autre publication complémentaire, dont le prix est de 4 fr. pour l'année, soit 1 fr. pour trois mois, peuvent être joints à l'abonnement de la *MODE ILLUSTRÉE*, mais il faut toujours que les deux abonnements soient demandés *simultanément* et pour le même laps de temps, de manière à commencer et à finir à la même époque.

Les abonnements à la *MODE ILLUSTRÉE* peuvent se faire aussi pour *trois mois*, seulement à dater du 1<sup>er</sup> de chaque mois, au bureau de l'Administration, rue Jacob, 56, à Paris, et chez les libraires de France et de l'étranger.

L'Administration de la *MODE ILLUSTRÉE*, rue Jacob, 56, à Paris, désire soumettre son journal à l'examen du public, envoie un *numéro gratis et franco* à quiconque en fait la demande par *lettre affranchie*.

Certifié conforme aux exemplaires distribués  
aux abonnés par l'imprimeur soussigné.

Étampes, le 17 Octobre 1874.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN,  
apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Étampes.

Étampes, le 17 Octobre 1874.

Enregistré pour l'annonce n° Folio  
Reçu franc et centimes, décimes compris.

A Étampes, le 1874.